

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220126-2022DEC0011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demandes de subventions dans le cadre de l'animation générale et la mise en place opérationnelle des plans d'actions agricoles et non agricoles sur les captages prioritaires de Balbigny, la Gimond, Echancieux et des Giraudières

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000436 donnant délégation de signature à Monsieur Patrice COUCHAUD, vice-présidente en charge de l'eau,
- Considérant la nécessité de valider les demandes de subventions auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Loire,

DECIDE

Article 1 : De solliciter plusieurs subventions de fonctionnement, auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre des animations sur les captages prioritaires de la Loire et dont le plan de financement est détaillé ci-dessous :

<u>INTITULÉ DU PROJET</u>	<u>MONTANT SUBVENTIONNABLE € HT</u>	<u>FINANCEMENT AELB (TAUX 50%)</u>
<u>ANIMATION GENERALE 2022 SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA LOIRE - CT BALBIGNY</u>	36 569,52 €	18 284,76 €
<u>ANIMATION GENERALE 2022 SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA LOIRE – CT COISE CAPTAGE DE LA GIMOND</u>	31 163,10 €	15 581,55 €
<u>ANIMATION GENERALE 2022 SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA LOIRE – CT ECHANCIeux</u>	18 104,28 €	9 052,14 €
<u>ANIMATION GENERALE 2022 SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA LOIRE – CT CAPTAGE DES GIRAUDIERS</u>	46 657,10 €	23 328,85 €

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 26/01/2022

*Le Président,
– certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
– informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Lyon via
le site www.telerecours.fr dans un
délai de deux mois à compter de
la publication.*

Pour le Président,
Par déléation,
Le Vice-président en charge de l'eau

Patrice COUCHAUD